

Bern, 22 août 1989

Referenz: t.311 Madagascar 68 - BJF/DF

ANTRAG Nr. 237/89

VERSION SIGNEE

(bis Fr. 999'999.--)

für technische Zusammenarbeit

für finanzielle Zusammenarbeit

(nur für Finanzhilfe multilateral)

1. An: Direktor DEH

BAWI

2. Land/Region/Kontinent: Madagascar

3. Bezeichnung der Aktion und der Phase: Opération de sauvegarde et d'aménagement des forêts sur la Côte Ouest de Madagascar

4a. Kurzname der Aktion:

SAF COTE OUEST

4b. Kurzname der Phase:

PHASE I I (1989 - 1990)

5. DEH gegenüber verantwortliche Institution mit Adresse (bei eigener Aktion der DEH offen lassen):

an	MMA	WR	GR	BJF		a/a
Datum	22.10					
Von	HA	V		Ph		Ph
EDA		27. Okt. 1989				
Ref. <u>t.311 Madagascar 68</u>						

6. Beantragter Kredit Fr. 680'000.-

Sektionschef(s):

Wiederkehr
Th. Wiederkehr

Abteilungschef (s) :

H.-Ph. Cart
H.-Ph. Cart

ENTSCHEID (*)

Kopie ging an:

Das es Salaam Antananarivo

Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe (DEH):
Bern, 25. Okt. 1989.

Wiederkehr

Bundesamt für Aussenwirtschaft (BAWI):
für Finanzhilfe multilateral)
Bern,

*) Gemäss Verordnung über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe vom 12. Dezember 1977:

Kredite der Technischen Zusammenarbeit
bis Fr. 999'999.--, Unterschrift DEH

Kredite der Finanziellen Zusammenarbeit
- bilateral, bis Fr. 999'999.--

Unterschrift DEH

- multilateral, bis Fr. 999'999.--

Unterschriften DEH, BAWI

Bitte offen lassen:

Kreditöffnung Ländercode / Haupt- & Sachgruppe / Aktionscredit Nr. / Phasenplan

Kontenplan



Madagascar:

Opération de sauvegarde et d'aménagement des forêts entre les rivières d'Andranomena et Tsiribihina (SAF-CO) sur la Côte Ouest de Madagascar (Phase 1989 - 1990)

Proposition no 237/89

frs. 680'000.--

Les massifs forestiers (forêt dense sèche) qui s'étendent au sud et au nord de la rivière Morondava ne sont que les restes de la grande forêt qui couvrait jadis les plaines alluviales du Menabe. Une exploitation abusive, notamment par des brûlis inadéquats à cette forêt extrêmement fragile et d'une croissance lente, risque de faire disparaître cet espace important pour l'économie paysanne et en même temps un patrimoine national malagasy d'une valeur inestimable. Devant cette menace, l'Opération SAF-CO a été mise en place en 1987 dans le but de contribuer à la sauvegarde et à l'aménagement des forêts de cette région.

Le périmètre actuel du projet est fixé dans le quadrilatère défini par les rivières Andranomena au sud et Tsiribihina au nord, la côte à l'ouest et les premières collines des confins du Bemaraha à l'est. Cette zone se caractérise par une dégradation accélérée de la forêt ces dernières années, due à de vastes défrichements dévastateurs et à l'écrémage systématique de quelques espèces particulièrement recherchées. Malgré une densité de population faible, la situation s'est aggravée depuis les années 1980, suite à la grave crise économique et à l'immigration de populations à la recherche de terres cultivables. Elle risque de devenir critique si aucune mesure n'est prise dans l'immédiat.

La présente phase (1.07.1989 - 31.12.1990), d'un coût total de frs. 680'000.--, a pour objectifs:

- d'identifier et de tester les premiers éléments d'une stratégie de sauvegarde et d'aménagement sur la base du principe méthodologique de la recherche-action;
- de tester les capacités réelles d'intervention des divers intervenants (services techniques, collectivités décentralisées, ONG) en matière de développement dans la zone d'intervention;
- de définir le rôle et l'ancrage institutionnel à long terme de l'Opération SAF-CO.

La partie suisse mettra principalement à disposition, pour la réalisation de cette étape, deux coopérants, des appuis en consultation et des frais de fonctionnement.

Financés sur fonds de contrepartie de l'aide suisse à la balance des paiements, le côté malgache mettra à disposition le personnel administratif et les cadres techniques dont un ingénieur forestier comme co-responsable de l'Opération.

1 INTRODUCTION

Le présent Plan d'opération - intitulé "Identification et test d'une stratégie" - couvre la deuxième phase de l'Opération de sauvegarde et d'aménagement des forêts entre les rivières d'Andranomena et Tsiribihina (SAF-CO) sur la Côte Ouest de Madagascar. Cette phase représente la suite logique de la première qui avait pour but de connaître le milieu où évolue l'Opération. Cette connaissance s'est faite à travers une approche du type "recherche-action" et elle a abouti à l'élaboration d'un bilan complet intitulé "connaissance du milieu".

La durée de la 2ème phase sera de 18 mois (du 1.7.89 au 31.12.90) afin de pouvoir coordonner les phases du Projet d'appui au Centre forestier de formation professionnelle (CFPF) de Morondava et celle de l'Opération SAF-CO. Cette coordination devrait faciliter dans le futur la mise en place d'actions conjointes ou complémentaires entre les divers acteurs du développement de la région appuyés par la Coopération suisse.

2 CONTEXTE

Les massifs forestiers qui s'étendent au sud et au nord de la rivière Morondava, sur la Côte Ouest de Madagascar, ne sont que les restes de la grande forêt couvrant jadis les plaines alluviales et sédimentaires de la région. De vastes défrichements ont eu lieu, notamment depuis la fin du siècle dernier. Les massifs qui subsistent ont tous subi une exploitation, sous quelque forme que se soit. En particulier, les forêts d'accès relativement facile sont soumises depuis toujours à l'écrémage de quelques espèces particulièrement recherchées dont le faux-camphrier et les palissandres. Face à cette dégradation constante et à un environnement écologique difficile (environ 700 mm de précipitations annuelles), la forêt naturelle a de plus en plus de peine à se maintenir et à se reconstituer par elle-même.

La culture itinérante sur brûlis, notamment pour les cultures de rente (maïs), représente aussi une menace dont la recrudescence actuelle liée à des besoins alimentaires croissants est très lourde de conséquences pour l'avenir de toute la région et l'intégrité des forêts naturelles de la Côte Ouest.

Conscient de la gravité de la situation, le Gouvernement malgache a fait appel à la Coopération suisse pour qu'elle lui prête son concours pour la mise sur pied d'un Centre de formation professionnelle forestière à Morondava (CFPF). Ce Centre, opérationnel depuis juin 1979, poursuit les objectifs suivants:

- mise au point de méthodes rationnelles d'exploitation et de transformation des bois;
- développement d'un vaste programme d'expérimentation en matière de régénération naturelle et d'enrichissement de la forêt naturelle;
- formation de contremaîtres en scierie et en sylviculture.

C'est surtout en matière d'expérimentation que le CFPF de Morondava a fait des progrès importants. Grâce au Centre, la problématique de la forêt de la Côte Ouest est maintenant mieux connue et les praticiens savent aujourd'hui dans quelles directions rechercher l'aménagement et l'exploitation rationnelle des formations forestières.

Cependant au rythme où progresse la destruction de la forêt de la Côte Ouest, il est à craindre que les méthodes sylvicoles et les modes d'exploitation mis au point au CFPF de Morondava ne deviennent sans objet. En d'autres termes, que l'apport du Centre à la promotion de l'économie forestière de la Côte Ouest ne reste improductif faute de possibilités d'application qui tiennent compte des conditions socio-économiques réelles de la région.

C'est pour faire face à cette situation et à ce défi que l'Opération SAF-CO a été mise en place à partir de 1987.

Le cadre dans lequel évolue l'Opération peut être défini de façon lapidaire par la formule "l'homme et la forêt". Cette Opération a en effet l'ambition de promouvoir la sauvegarde et un aménagement raisonnable du patrimoine forestier en fonction des ressources agro-pastorales de la zone, des besoins de la population rurale, des usages locaux, des nécessités économiques et des impératifs écologiques. L'homme ne doit pas être considéré comme l'ennemi de la forêt; inversement, la forêt ne doit pas constituer un obstacle à l'évolution des communautés rurales.

3 PARTENAIRES ET CONCERNES

L'Opération SAF-CO a travaillé jusqu'ici et travaillera dans le futur en étroite collaboration avec les communautés villageoises (une dizaine) du périmètre d'intervention. La phase précédente dite de "recherche-action" a permis de connaître le milieu, d'identifier les besoins des partenaires locaux et de définir avec eux les premières actions de l'Opération.

Sur le plan institutionnel, l'Opération est placée jusqu'ici sous la responsabilité de la Direction des Eaux et Forêt (DEF) du Ministère de la Production Animale et des Eaux et Forêt (MPAEF).

Au cours de la présente phase, l'Opération se propose de tester la capacité réelle d'intervention d'autres services du MPAEF et des divers Ministères/collectivités décentralisées/ONG présents dans la zone d'intervention. La mise en place de ce réseau institutionnel se fera à partir d'un noyau de base composé du SAF-CO, du CFPF de Morondava et de la Circonscription forestière (CIREF) de Morondava.

Cette première expérience de coordination institutionnelle devrait permettre à l'Opération de mieux définir, en fin de phase, son rôle et son encrage institutionnel.

4 FINALITE

L'Opération SAF-CO se propose d'appuyer et de contribuer à la définition, au test et à la mise en oeuvre d'une stratégie de sauvegarde et d'aménagement rationnel des massifs forestiers de la Côte Ouest.

Cette stratégie devra être élaborée en fonction des priorités des communautés villageoises riveraines, des massifs forestiers et des capacités réelles d'intervention des différents acteurs du développement de la zone d'intervention.

5 OBJECTIFS

La présente phase a pour objectifs principaux:

- d'identifier et de tester les premiers éléments d'une stratégie de sauvegarde et d'aménagement sur la base du principe méthodologique de la recherche-action;
- de tester les capacités réelles d'intervention des divers intervenants (services techniques, collectivités décentralisées, ONG) en matière de développement dans la zone d'intervention;
- de définir le rôle et l'ancrage institutionnel à long terme de l'Opération SAF-CO.

6 ZONE D'INTERVENTION

Au cours de cette phase, l'Opération SAF-CO sera active dans la zone définie au cours de la 1ère phase. Ce périmètre est délimité par les rivières Andranomena et Tsiribihina, le littoral et le Bemaraha (cf. annexe no 1).

Une première reconnaissance se fera, en cours de phase, dans la zone au sud de la Morondava, en vue d'un futur programme régional dans la région du Menabe.

7 RESULTATS

7.1 Résultats obtenus jusqu'ici

La phase dite de "recherche-action" (1987-1989) a permis:

- de connaître le milieu en faisant l'inventaire des préoccupations, des besoins, des ressources disponibles et des problèmes rencontrés de la région;
- d'identifier et de préparer des actions possibles
- de définir les premiers éléments d'une stratégie de sauvegarde et d'aménagement de massifs forestiers et le rôle que pourrait jouer la Coopération suisse dans la mise en oeuvre de cette stratégie;
- de définir à long terme, les termes de collaboration avec le CFPF de Morondava, la Circonscription Forestière et les autres agences de développement de la Région
- de créer et de former l'équipe de base de l'Opération

La somme des connaissances acquises au cours de la phase précédente est synthétisée dans le document intitulé "Bilan, 1ère phase, connaissance du milieu".

7.2 Résultats attendus

En fonction des objectifs fixés pour la présente phase 1989-1990, les résultats suivants sont attendus pour la fin de la phase:

- identification et test des premiers éléments d'une stratégie de sauvegarde et d'aménagement; les premiers éléments permettront, d'ici mi-1990, l'élaboration d'un projet de plan d'aménagement agro-sylvo-pastoral de la zone d'intervention, plan qui sera discuté et négocié aux niveaux local, régional et national d'ici la fin de cette phase;

- élaboration, d'ici mi-1990, de plusieurs scénarii sur le statut et le rôle du SAF à long terme.
Une première discussion sur ces scénarii possibles est prévue dans le cadre de l'atelier de réflexion prévu en mars 1990 en collaboration avec la DEF, le CFPF et la CIREF de Morondava.

8 ACTIVITES pour la phase 1.7.89 - 31.12.90

8.1 Plan d'aménagement agro-sylvo-pastoral

8.1.1 Périmètre actuel du SAF-CO:

Elaboration d'un plan détaillé sur la base de photos aériennes et de reconnaissances sur le terrain avec les objectifs suivants:

- zonage et hypothèses de vocation des différents terroirs;
- propositions de scénarii pour les négociations de fin de phase.

Ce plan sera élaboré en étroite collaboration avec les communautés villageoises, les services techniques concernés (plan, domaines, topographie, circonscriptions) et les autorités politiques.

8.1.2 Zone au sud de la Morondava:

Première reconnaissance de la zone au sud de la Morondava en vue d'un programme régional de développement pour le Menabe.

8.2 Agriculture et élevage

8.2.1 Agriculture:

En collaboration avec la Circonscription pour la vulgarisation agricole (CIRVA), poursuite d'essais portant sur la mise en valeur des "monka" (anciens défrichements) et des anciens terrains à sisal, la diversification des cultures, les améliorations techniques, la promotion de cultures de contre-saison (maraîchage) et récupération des anciennes rizières.

8.2.2 Elevage:

- Mandat à l'ESSA-élevage pour des études sur la valeur nutritive des pâturages et de la capacité de charge et le rôle de l'élevage dans l'économie paysanne du Menabe;
- appuis logistiques à la Circonscription de l'élevage (CIREL).

8.3 Eaux et Forêt

L'accent sera mis sur la poursuite d'un appui renforcé à la CIREF de Morondava et ceci en étroite collaboration avec le CFPF.

Cet appui portera essentiellement sur

- le recyclage et la formation permanente des agents forestiers de la CIREF;
- des actions de protection et de surveillance des forêts, de la faune et de la flore;
- la réhabilitation des pépinières et de la filière reboisement de la CIREF;
- des études sur la réactualisation de la législation forestière et la filière bois;
- la définition d'un programme d'expérimentation en agroforesterie;
- l'exploitation de bois mort sur les anciens terrains de défrichement.

8.4 Sensibilisation

- La sensibilisation sur la gestion des ressources naturelles jouera un rôle important dans le cadre des activités conjointes SAF-CO/CFPF/CIREF. Il existe déjà à cet effet un plan d'action qui en fixe le contenu, les activités, les groupes cibles et les responsables de sa mise en oeuvre.
- Le SAF-CO poursuivra son appui au programme du WWF pour la sensibilisation des élèves de cinq écoles primaires de la zone en matière d'écologie et de protection des forêts.

9 MOYENS

Du côté malgache:

- un ingénieur forestier, co-responsable de l'Opération
- un ingénieur agronome
- deux animateurs(trices) ruraux
- un contremaître forestier
- personnel administratif
- main-d'oeuvre permanente et occasionnelle
- enquêteurs selon les besoins

Du côté suisse:

- un anthropologue, co-responsable de l'action
- un ingénieur forestier
- consultants (mandats, études spécifiques)

Infrastructures:

En plus des locaux loués à Morondava, une petite base fixe sera construite à Marofandilia, au centre de la zone actuelle d'intervention du SAF-CO.

Matériel et équipement:

- un véhicule tout-terrain supplémentaire
- outillage divers

Moyens financiers:

Les frais de fonctionnement comprendront, entre autres, des appuis aux services techniques (principalement la CIREF) et des petites actions en faveur des communautés villageoises.

10 BUDGET du 1.7.1989 au 31.12.1990

100	Action partielle 1 APPUI EXTERIEUR		
110	Frais de personnel	Frs.	440'000.--
180	Frais de régie 11% de 612'500.--	Frs.	67'500.--
	TOTAL APPUI EXTERIEUR		Frs. 507'500.--
200	Action partielle 2 OPERATIONS		
250	Achat matériel	Frs.	50'000.--
260	Constructions	Frs.	5'000.--
270	Frais de fonctionnement	Frs.	57'500.--
280	Frais administratifs	Frs.	60'000.--
	TOTAL OPERATIONS		Frs. 172'500.--
	TOTAL GENERAL		Frs. 680'000.--

=====

Contribution malgache:

La partie malgache prendra en charge l'engagement des cadres malgaches ainsi qu'une partie des frais de fonctionnement (cf. annexe no 2).

La contribution malgache proviendra en grande partie d'un reliquat des fonds de contrepartie de l'aide suisse à la balance des paiements. Elle peut être estimée à frs. 70'000.- environ.

11 APPRECIATION GLOBALE

Après une première phase qui a permis de connaître le milieu rural et le milieu naturel, l'Opération SAF-CO peut maintenant s'attaquer à des facteurs-clefs du développement:

- promotion de la forêt en tant que ressource naturelle renouvelable au profit des communautés villageoises;
- amélioration de la conservation de l'environnement avec la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie à long terme en matière d'aménagement agro-sylvo-pastoral d'une vaste région.

Dans le cadre d'une approche méthodologique de recherche-action, l'Opération va être de plus en plus appelée à jouer un rôle de coordination et de catalyseur en matière de développement. Elle devra veiller à ne pas se substituer à des acteurs déjà en place mais bien plus à les appuyer sur le plan technique et méthodologique à mieux remplir, avec les moyens disponibles, leur mandat de développement.

Le contexte rural de la Côte Ouest, la faiblesse des moyens mis à disposition des institutions malgaches, la pénurie de personnel qualifié, l'absence ou le non respect de dispositions légales obligent l'Opération à travailler dans des conditions difficiles. Elle devra faire preuve d'imagination, de souplesse et de continuité.

12 SUIVI, EVALUATION ET COORDINATION

La présente phase fera l'objet d'une planification avec une hiérarchie des objectifs et l'identification d'indicateurs objectivement vérifiables et de moyens de vérification.

Un atelier de réflexion entre le CFPF/SAF-CO/CIREF et DEF (avec un appui méthodologique extérieur) aura lieu en mars 1990. En tant que prolongement de l'évaluation conjointe de 1988 du CFPF, il permettra de renforcer la coordination des actions sur place et de définir les grandes lignes des prochaines phases du CFPF et SAF-CO.

13 PROPOSITION

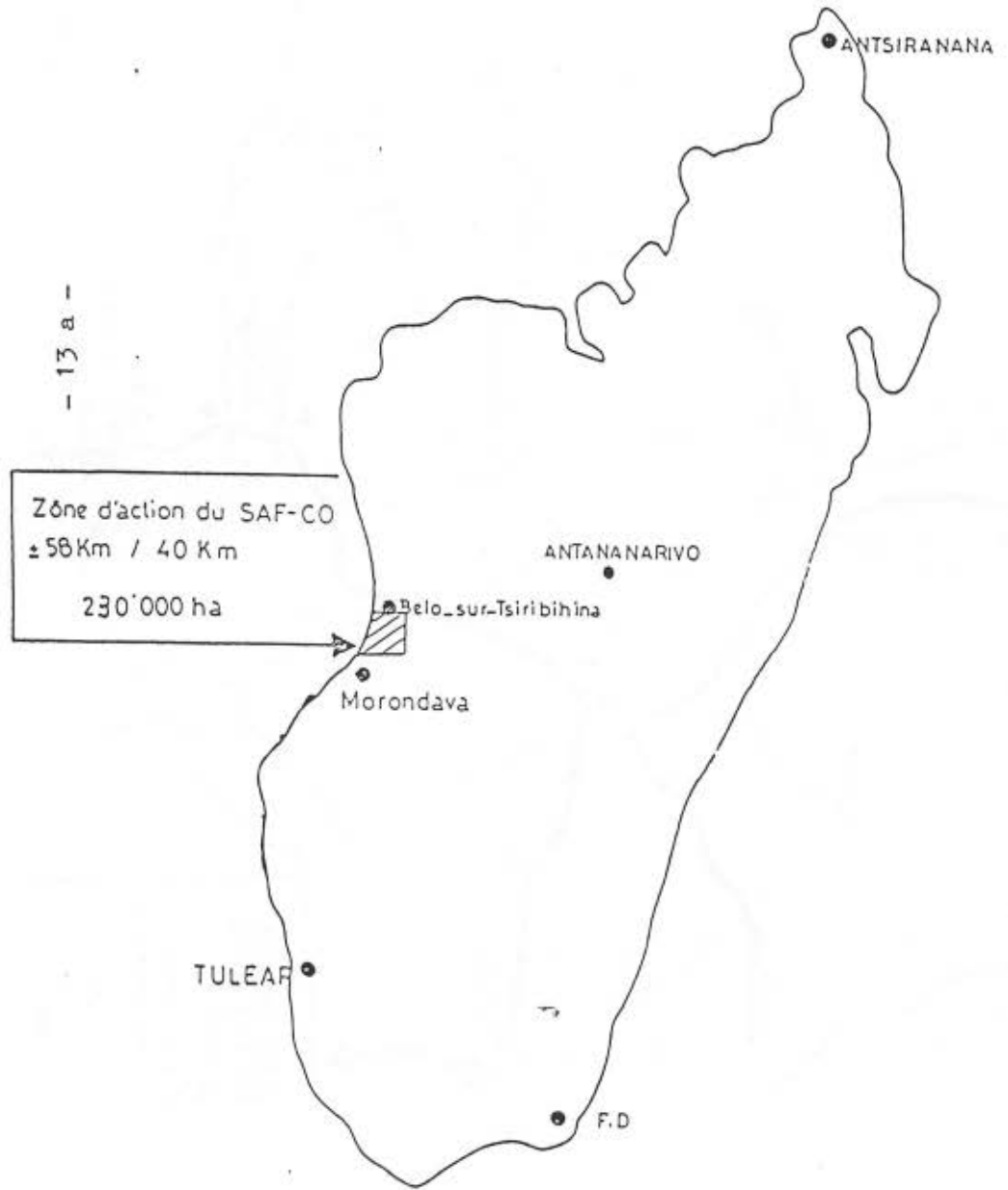
Vue ce qui précède, nous proposons de libérer un montant de

Frs. 680'000.--

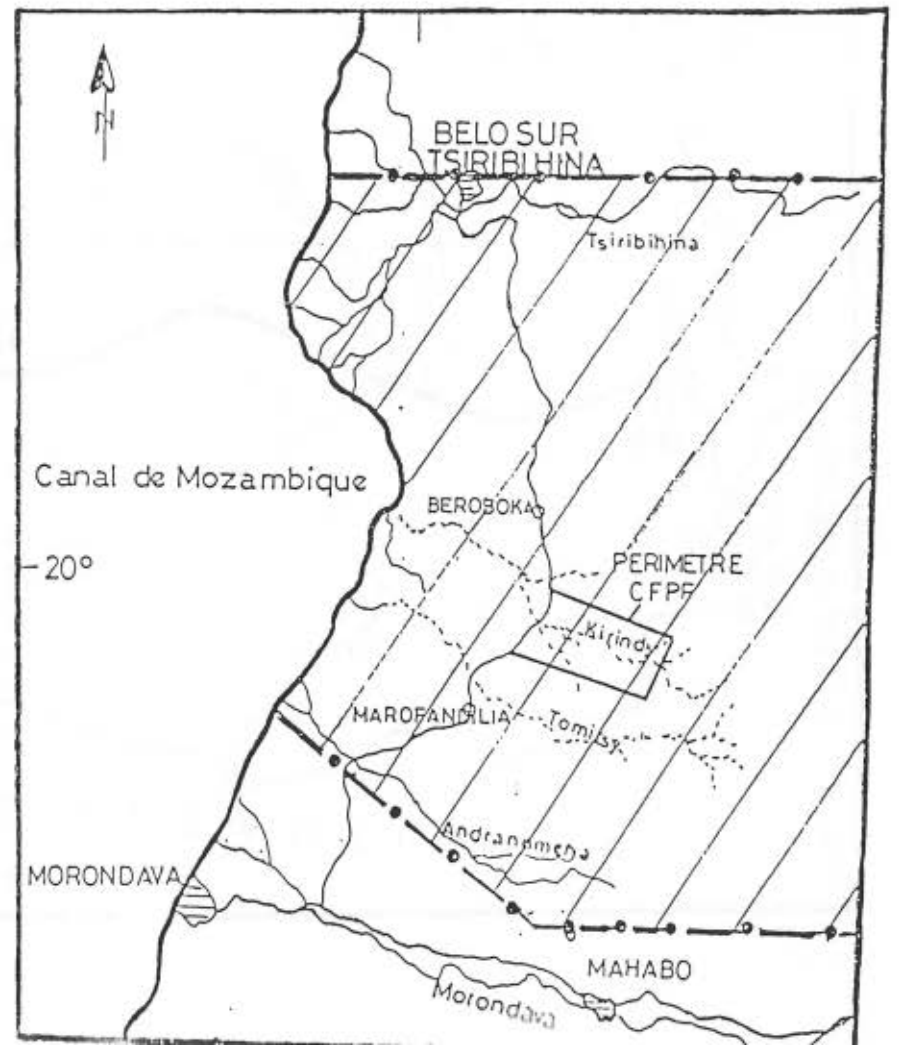
pour la phase 1989-1990 (18 mois) de l'Opération de sauvegarde et d'aménagement des forêts de la Côte Ouest de Madagascar.

Les engagements se feront à la charge du crédit de programme de 2,1 milliards de francs destinés à la Coopération au développement et à l'aide financière selon l'AF du 23 septembre 1987. Les dépenses qui en résulteront seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.

fig: 1 La zone du SAF-CO par rapport à Madagascar
Echelle ≈ 1/ 9'500'000

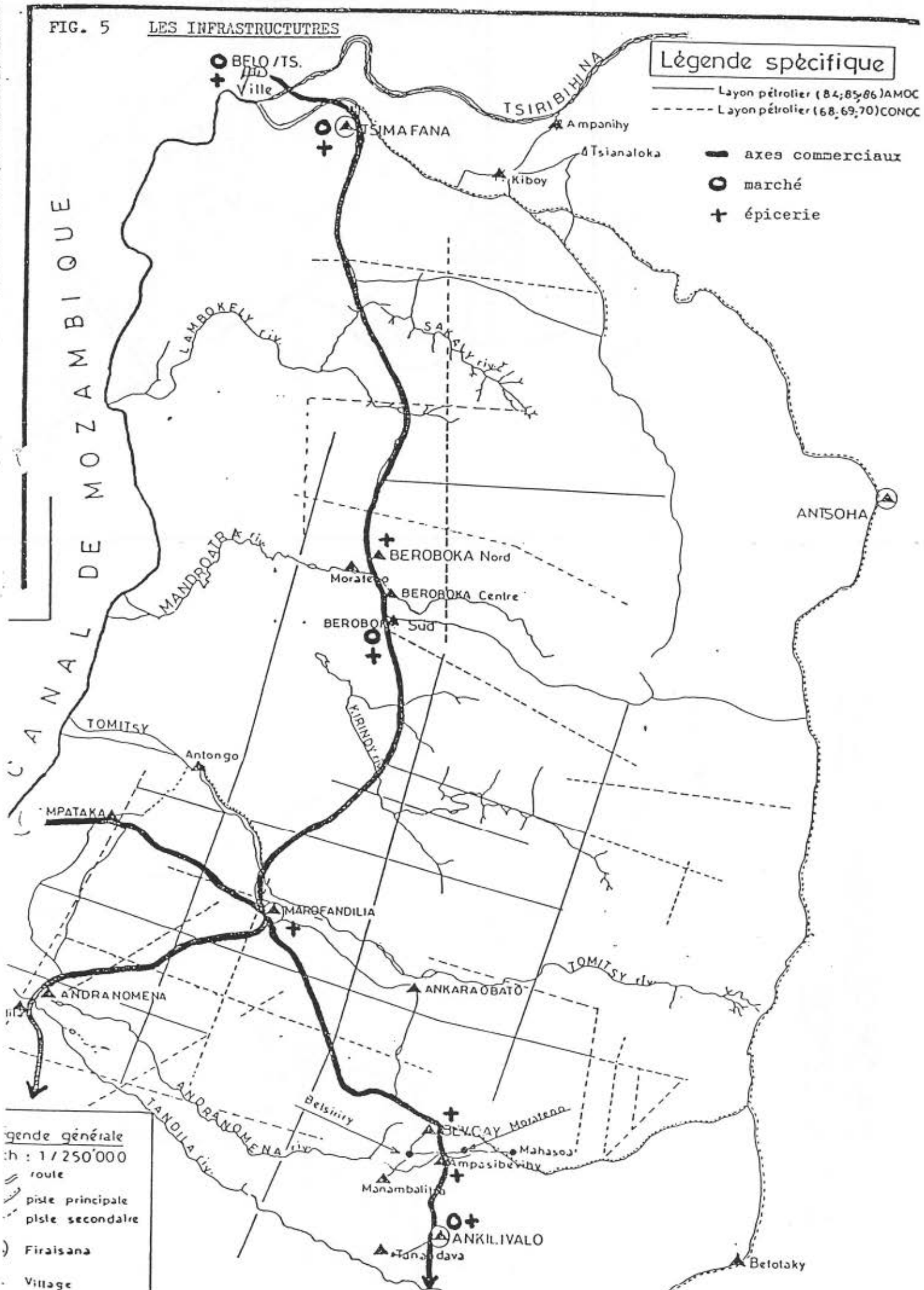


Situation géographique, carte de Madagascar,
feuille 7, Morondava. 1:500,000



Annexe no 1

FIG. 5 LES INFRASTRUCTURES



BUDGET DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL : Fonds de contrepartie de l'aide Suisse à la balance
de paiement de Madagascar.

R U B R I Q U E S	Unité	Prix unitaire	Nombre	Sous-total 1989 (6 mois)	Sous-total 1990 (12 mois)	TOTAL
I Ingénieur forestier (Responsable)	mois	315.000	18	1.890.000	4.158.000	6.048.000
I Ingénieur agronome	mois	265.000	18	1.590.000	3.498.000	5.088.000
I Animatrice rurale	mois	265.000	18	1.590.000	3.498.000	5.088.000
I Contremaître forestier	mois	100.000	18	600.000	1.320.000	1.920.000
I Animateur rural	mois	100.000	18	600.000	1.320.000	1.920.000
I Comptable	mois	100.000	18	600.000	1.320.000	1.920.000
I Secrétaire dactylographe	mois	70.000	18	420.000	924.000	1.344.000
I Magasinier	mois	70.000	18	420.000	924.000	1.344.000
I Pépiniériste	mois	55.000	18	330.000	726.000	1.056.000
I Gardien	mois	55.000	18	330.000	726.000	1.056.000
I5 Main d'oeuvre	mois	40.000	270	3.600.000	7.920.000	11.520.000
Charges sociales (20%)				2.394.000	4.482.700	6.876.700
Véhicules 3 (4 x 4)	mois	100.000	18	1.800.000	3.960.000	5.760.000
Indemnités logements (6)	mois	50.000	18	1.800.000	3.960.000	5.760.000
Location bureaux	mois	150.000	18	900.000	1.880.000	2.780.000
Déplacements	voyage	135.000	20	675.000	1.552.500	2.227.500
Petit matériel	forfait			461.000	1.430.800	1.891.800
Frais administratif	forfait			2.000.000	4.400.000	6.400.000
				<u>22.000.000</u>	<u>48.000.000</u>	<u>70.000.000</u>

(environ
frs 70'000.-)

Referenz: t.311 Madagascar 68 - BJJ/DF

CODIERUNGSBLATT für Antrag-Nr. 237/89

Eintretensantrag
Kreditantrag

1. Land/Region/Kontinent: ..Madagascar.....

2. Kurzname der Aktion: ..SAF Côte Ouest.....

Nr./Bezeichnung der Phase: ..Phase II (1989-1990).....

3. Form des Beitrages: nicht rückzahlbar rückzahlbar

4. Neue Aktion
 Eintretensantrag (Konto-Nr.) annullieren
 Weiterführung der Aktion (vorangehender Antrag, Nr. 56/87)
 Zusatzkredit zu Antrag, Nr.

5. Phasen-Dauer:
 Unbefristet-Beginn 19 Ende 19
 Befristet -Beginn 19 Ende 19

6. Verantwortlichkeiten:
 a) geographische Sektion/Sachbearbeiter: J.-F. Bürki
 b) Fachdienst/Sachbearbeiter: W. Hunziker
 c) FZ Sektion/Sachbearbeiter:
 Kat.: ..I..

7. Aktionstyp: a) TZ oder FZ b) bilat. oder multilat.

8. Durchführung:
 Aktion der DEH Beitrag für bestimmte Aktion Allgemein.Beitrag (Programmbeitrag)
 - direkte Aktion - CH Hilfswerk
 - Auftrag Privatfirma - CH andere Instit.
 - Regie CH Hilfswerk - Internat. Organ. UNO
 - Regie CH öff.Instit. - Internat. Organ. andere
 - Andere - Lokale NGO
 - Nicht CH Organ. andere

9. DEH gegenüber verantwortliche Inst. in der Schweiz/im Drittland: ..Intercoopération.....

10. a) Name der verantwortlichen Partnerinst. im Entwicklungsland: ..MPAEF.....
 b) Status der Partnerinst.: öffentlich halbstaatlich privat

11. Tätigkeitsbereich: ..Foresterie.....

12. a) gepl. Verpflichtungen (in 1'000 Fr.) b) gepl. Auszahlungen (in 1'000 Fr.)

inkl. beantragter Kredit		8	7	9	19	89		2	7	9
		2	5	0	0	19	90		5	9
						19	91		7	5
						19	92		8	5
		2	5	0	0	19	93		9	0

13. KONTENPLAN
Ländercode 261

Haupt- und Sachgruppe 65

Aktionskredit 004

Phase 02

FINANZPLANUNG
Zuständigkeit 12

Aktionstyp 002

Institution 385

Sektor

Codierung überprüft (Visa):
NB